

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 03 JUIN 2019  
N°53/2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE TROIS JUIN,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER,**

**PROCURATIONS : M. MENDEZ à J. NIVON, F. MILET à S. CHABANY, B. ZANNI à E. DUCES**

**ABSENTE : S. KOENIG**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Jacques NIVON est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**URBANISME – ACQUISITION DES PARCELLES APPARTENANT A MADAME PERETJATKO & CONSORTS ET A L'INDIVISION BLANC**

Monsieur SANCHEZ Didier, adjoint à l'urbanisme, fait part au Conseil de l'intérêt pour la Commune d'acquérir les parcelles sises au Boutey :

- AK 66 pour une surface de 649 m<sup>2</sup>
- AK 21 et AK 22 pour une surface de 936 m<sup>2</sup>

soit une surface totale de 1 585 m<sup>2</sup>.

Les parcelles AK 21 et AK 22 sont situées en zone UA et la parcelle AK 66 en zone N.

Ces parcelles seront acquises pour la somme de 28 209,80 euros pour des réserves foncières.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que la Commune se porte acquéreur des parcelles précitées, appartenant actuellement à Mme PERETJATKO et CONSORTS et à l'indivision BLANC,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et notamment l'acte de vente correspondant.

**DIT** que les frais notariés seront supportés par la Commune

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

**CHAMP sur DRAC le 04 juin 2019**

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Envoyé en préfecture le 05/06/2019

Reçu en préfecture le 05/06/2019

Affiché le 06/06/19 SLOW

ID : 038-213800717-20190603-D190603\_53-DE

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture  
et de sa publication ou notification.



*[Handwritten signature]*

